

COUR SUPÉRIEURE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT D'ABITIBI (VAL D'OR)

No : 615-06-000001-166

DATE : 8 mai 2017

EN PRÉSENCE DE : **L'HONORABLE ROBERT PIDGEON,
JUGE EN CHEF ASSOCIÉ**

LOUIS TROTTIER

Demandeur

c.

CANADIAN MALARTIC MINE GP

Défenderesse

ORDONNANCE

[1] Le 5 mai 2017, l'honorable Robert Dufresne, j.c.s., autorise le demandeur à exercer une action collective contre la défenderesse.

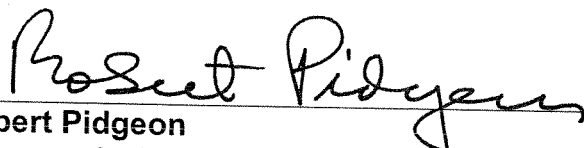
[2] Conformément à l'article 572 du Code de procédure civile, il appartient maintenant au juge en chef associé de fixer, en tenant compte des parties et des membres, le district dans lequel l'action collective sera exercée;

10/05/17

*KC
22*

POUR CES MOTIFS, le soussigné :

[3] **DÉCRÈTE** que l'action collective sera entendue dans le district d'Abitibi (Val D'Or) par le juge désigné, soit l'honorable Robert Dufresne, j.c.s.


Robert Pidgeon
Juge en chef associé

Me Philippe Hubert Trudel
Me Anne-Julie Asselin
Me André Lespérance
Trudel Johnston & Lespérance
750, côte de la Place-d'Armes, bureau 90
Montréal (Québec) H2Y 2X8

Avocats du demandeur

Me Éric Labbé
Corporation Canadian Malartic
2140, rue Saint-Mathieu
Montréal (Québec) H3H 2J4

Avocats de la défenderesse

Me Louis P. Bélanger
Stikeman Elliott
1155, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 4000
Montréal (Québec) H3B 3V2

Avocats de la défenderesse

No : 615-06-000001-166

PAGE 3

Me Julie Girard
Davies Ward Phillips & Vineberg
1501, avenue McGill Collège, 26e étage
Montréal (Québec) H3A 3N9

Avocats-conseils de la défenderesse